



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

protection judiciaire

Question écrite n° 74378

Texte de la question

M. Jean-Claude Abrioux attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur le suivi et la prise en charge des mineurs délinquants par la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ). Concernant cette importante question, la Cour des comptes vient de réaliser un audit très complet. Or, d'après certaines informations, la diffusion de ce rapport a été « gelée » par le pouvoir politique jusqu'aux prochaines élections. Son contenu est, semble-t-il, trop critique quant à l'inaction gouvernementale. En conséquence, et dans un souci de transparence, il lui demande de bien vouloir donner des instructions pour que les conclusions de ce rapport soient enfin officiellement publiées.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Abrioux](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (10^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74378

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 mars 2002, page 1639